

FORMATION AIPR CONCEPTEUR ENCADRANT

1 jours - 7 heures

Contact : Eric DISSANE

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Appliquer la réglementation DT-DICT et l'usage du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux, la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services.
- Identifier les différents réseaux.
- Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.
- Analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Encadrant ou Concepteur.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

Documentation remise aux stagiaires.
Aide-mémoire, support de cours.
Démonstrations pratiques.
Simulations d'accidents, prise en charge par les stagiaires.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques Alternance d'exposés, d'études de cas et de mises en situation pratique. Entraînement à l'examen final réalisé en continu sous forme de QCM servant de fil conducteur à la formation.
- L'examen se déroule sur une tablette ou ordinateur sur la plateforme du MEDDE, le participant dispose de 60 mn pour répondre aux 40 questions

ÉVALUATION & ATTESTATION des COMPÉTENCES :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont réussi l'examen d'évaluation peuvent prétendre à l'obtention de l'attestation de compétence AIPR.

Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence (En cas de réussite au QCM de MEDDE).

MOYENS D'ENCADREMENT :

L'encadrement de la formation est assuré par un-e formateur-ice AIPR à jour de sa qualification, agréée par le réseau des Organismes de Formation ED5 & CDO



**INTER-ENTREPRISE
& INTA-ENTREPRISE**
FRANCE METROPOLITAINE



10 STAGIAIRES MAXIMUM
INDIVIDUALISATION : OUI



**PUBLIC : PERSONNE ASSU-
RANT L'ENCADREMENT DES
TRAVAUX À PROXIMITÉ DE**
RÉSEAUX ENTERRÉS OU AÉRIENS :

CHEF D'ÉQUIPE, CHEF DE CHANTIER,
CONDUCTEUR DE TRAVAUX, PER-
SONNEL DE BUREAUX DE MAITRISE
D'ŒUVRE ET D'ASSISTANCE À MAÎTRE
D'OUVRAGES, PERSONNEL RÉALISANT
LA DÉTECTION ET LE GÉORÉFÉRENCE-
MENT DE RÉSEAUX
PRE-REQUIS : PAS DE PRÉREQUIS



**DÉLIVRANCE DE L'ATTESTA-
TION DE COMPÉTENCES À**
L'ISSUE DE LA FORMATION,
SOUS RÉSERVE DE RÉUSSITE À
L'EXAMEN



**ACTUALISATION DES
COMPÉTENCES :**
TOUS LES 5 ANS (7 HEURES)

PROGRAMME DE LA FORMATION :

- Le contexte réglementaire et les différents acteurs, (concepteur, encadrant, opérateurs)
- Réglementation et Norme
- Les procédures de Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- Documents règlementaires (déclarations de DT-DICT, Guide Technique)
- Fonctionnement du Guichet Unique
- Acteurs et rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre)
- Etude de l'organisation d'un chantier
- La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens

- La cartographie, le marquage-piquetage
- Lecture des repérages et affleurants
- Les procédures de prévention en amont du chantier
- L'analyse des risques spécifiques et adaptation des mesures de prévention
- Les investigations pendant les travaux et investigations complémentaires
- Les situations exceptionnelles (découverte de réseaux non identifiés, endommagements de réseaux, travaux urgents)
- La règle des 4 A (arrêter les engins de chantier, alerter les secours, aménager un périmètre de protection, accueillir les secours)